

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPLOI (CPNE) DU 2 FÉVRIER 2012

► 1^{ER} POINT À L'ORDRE DU JOUR : VALIDATION DES NOUVELLES HABILITATIONS CQP.

L'interpellation de la CGT concerne le rapprochement des CQP avec les contrats de professionnalisation, ce qui aurait un impact direct sur les fonds de la formation professionnelle. Pour exemple : un contrat de professionnalisation est financé à hauteur de 25 % de son temps de formation à 12 €, si le contrat de professionnalisation est associé au CQP, la prise en charge passe à 15 € de l'heure.

Pour la CGT, il est impensable que des salariés ayant moins de 6 mois d'expérience professionnelle puissent être candidat à un CQP comme c'est indiqué par l'accord. Cet état de fait ne reflète pas l'état d'esprit des organisations syndicales, lors de la négociation sur le CQP, qui ciblait plutôt le salariat professionnel et qui aspirait à une évolution de carrière en passant obligatoirement par une reconnaissance de la qualification, de la classification et du salaire. A remarquer l'importance que Michelin accorde aux CQP. En effet, 13 évaluateurs sur 15 sont de cette entreprise.

► 2^{ÈME} POINT : LES LICENCIEMENTS COLLECTIFS.

Nous constatons que le SNCP fait de la rétention d'information, car il refuse de nous fournir les noms des entreprises qui ont licencié. Les organisations syndicales sont dans l'incapacité à avoir une analyse concrète.

Le seul chiffre exploitable est le total des effectifs de la branche qui au 31/12/2011 affiche un recul de 4 % par rapport au 1^{er} janvier 2011. En 12 mois, ce sont 1 807 emplois supprimés portant à 43 200 le nombre de salariés dans la branche. L'hécatombe des suppressions des effectifs continue .

C'est pourquoi, la CGT, face à l'empathie de la chambre patronale interpelle l'ensemble des organisations syndicales sur une demande d'une expertise économique, dans la branche, dont le but est de répondre aux questions de délocalisations, du « faux problème de la compétitivité » et les bénéfices monstrueux engendrés par l'industrie du caoutchouc et de ses entreprises cotées au CAC 40, au détriment des salariés.

Le SNCP prétend prendre acte de ces revendications ! A défaut de cette prise en compte, nous interpellons le ministère du travail.

► 3^{ÈME} POINT : ENQUÊTE—DÉFIT DES PME.

Le SNCP distribue des documents ainsi qu'un DVD retraçant la mise en place de 20 « fiches métiers » dans les PME, revues et corrigées par Cartesa, suite à la demande des PME pour informer sur la formation professionnelle.

La réaction de la CGT est immédiate en désapprouvant la conduite du SNCP qui n'accorde que peu d'importance au fonctionnement de la CPNE, notamment par le manque d'informations, alors que celui-ci avait déjà reçu le résultat de l'expertise de Manexpert mandaté par l'ONEE (Observatoire National de l'Evolution des Emplois).

La CGT a de grandes craintes quant à la volonté des patrons des TPE, PME, à vouloir mettre ces fiches métiers en lieu et place de la CCN. Elle étudiera ces 20 fiches métiers, afin de les mettre en parallèle de la CCN.

► 4^{ÈME} POINT : LA DÉFINITION DES PROCHAINES TRAVAUX DE L'OBSERVATOIRE.

La CGT a demandé:

- Une étude sur la pénibilité dans la branche.
- Une expertise économique de la branche, afin de lutter contre les délocalisations et pour réinstaurer une vraie politique salariale.
- Une évolution de l'observatoire rendue par Manexpert, en ciblant les besoins en formations professionnelles.

L'ensemble des organisations syndicales a rejoint les revendications de la CGT. Le SNCP, une fois encore, ne les respecte pas et demande la poursuite des CQP.